

Reprise de Logement

Les mois de décembre et janvier sont souvent synonymes, pour certains et certaines d'entre nous, de reprise de logement. Ces mauvaises nouvelles peuvent nous faire vivre des grandes émotions et beaucoup de stress. Il devient alors difficile de bien saisir nos droits et les démarches que nous pouvons faire dans ses situations.

Tout d'abord, la première chose à faire est de ne pas paniquer ! Vous avez un mois pour répondre à votre propriétaire et donc pour penser à votre stratégie. Voici quelques informations importantes qui pourront, d'une part, vous donner une vue d'ensemble des possibles recours et, d'autre part, vous rassurer pour la période qui vient.

Première chose importante : Vous devez absolument avoir reçu un avis écrit et cet avis doit arriver 6 mois avant la fin de votre bail, si votre bail dure 12 mois.

Deuxième chose importante : Le propriétaire peut reprendre un logement pour se loger lui-même, ses parents ou ses enfants, ou pour agrandir son logement en cottage. ATTENTION : Le propriétaire NE PEUT PAS reloger ses frères, ses sœurs, ses petits-enfants, ses grands-parents, ses tantes et oncles ou son ancien conjoint sauf s'il en est le principal support.

Dans votre avis de reprise, il doit être inscrit la date prévue de la reprise, le nom de la personne qui va habiter votre logement et son lien avec votre propriétaire.

Vous pouvez refuser la reprise de votre logement. De cette manière vous pourriez obtenir des indemnités, si la reprise est acceptée par la Régie, et même peut-être conserver votre logement.

Deux choix s'offrent à vous si vous désirez refuser votre reprise : 1- écrire une lettre de refus à votre propriétaire ou 2- Ne pas répondre signifie un refus !

N'oubliez pas vous avez un mois pour répondre à votre propriétaire et donc pour penser à votre stratégie. Le Comité logement ferme fin décembre et ce pour deux semaines et sera de retour au début janvier. Vous pouvez regarder sur notre site internet pour connaître nos dates de retour. De plus, vous trouverez sur notre site, des exemples de lettre de refus et de l'information générale sur la reprise. Les dates de nos prochains ateliers sur la question de la reprise de logement et de l'éviction.

Bonne courage, le comité logement sera bientôt de retour. Prenez rendez-vous, car chaque cas est unique !

Comité logement du Plateau : 514-527-3495